



Compte-rendu affiché du 22 mars 2017 au 13/03/2017

Le Président du SM4CC,  
Gilbert ALLARD

56, place de l'  
74130 BONNEVILLE



**COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 10 mars - 14H30  
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical  
est consultable dès son approbation sur simple demande  
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes  
(56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille dix-sept, le 10 mars à 14H30, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation	: le 3 mars 2017
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 13
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 14

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur ALLARD Gilbert, Madame ROCH Sylvie, Monsieur RATSIMBA David, Madame MOURER Isabelle, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur CHATEL Bernard, Monsieur PITTET Serge, Monsieur FAVRE Louis, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre

**Délégués suppléants :**

-

**Délégués ayant donné pouvoir :**

Monsieur FOREL Bruno

**Délégués excusés :**

Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur LAYAT Didier, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Madame VAZQUEZ Annick, Monsieur FOREL Bruno, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Monsieur MAUME Philippe

**Assistaient également :**

Monsieur DEGUILI Guillaume, Monsieur VUILLET Matthieu

Madame Sylvie ROCH est désignée Secrétaire de séance.

La séance débute à 14h38

**2017-03-006 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL TRANSPORT A LA DEMANDE ET LIGNES REGULIERES**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

↳ Approuve le compte administratif du budget principal 2016 tel que présenté :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	4.910,34€	Recettes	513.901,81€
Dépenses	4.154,00€	Dépenses	500.202,07€
<b>Résultat de l'exercice</b>	756,34€	<b>Résultat de l'exercice</b>	13.699,74€
Résultat antérieur reporté (déficit)	-2.906,67€	Résultat antérieur reporté (excédent)	114.743,47€
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-2.150,33€</b>	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>128.443,21€</b>

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-007 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

↳ Approuve le compte administratif du budget principal 2016 tel que présenté :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	75.502,63€	Recettes	5.477.428,62€
Dépenses	61.877,12€	Dépenses	5.236.021,91€
<b>Résultat de l'exercice</b>	13.625,51€	<b>Résultat de l'exercice</b>	241.406,71€
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 55.800,81€	Résultat antérieur reporté (excédent)	2.004.753,45€
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 42.175,30€</b>	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2.246.160,16€</b>

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-008 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET PRINCIPAL TRANSPORT A LA DEMANDE ET LIGNES REGULIERES**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve le compte de gestion 2016 du budget principal arrêté à :

Résultat d'investissement (déficit)	- 2.150,33€	Résultat de fonctionnement	128.443,21€
-------------------------------------	-------------	----------------------------	-------------

↳ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-009 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve le compte de gestion 2016 du budget annexe arrêté à :

Résultat d'investissement (déficit)	- 42.175,30€	Résultat de fonctionnement	2.246.160,16€
-------------------------------------	--------------	----------------------------	---------------

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-010 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL TRANSPORT A LA DEMANDE ET LIGNES REGULIERES**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve l'affectation des résultats 2016 telle que présentée :

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>de</b>	<b>Besoin de financement en investissement</b>	<b>Report de fonctionnement en</b>
128.443,21€		2.150,33€	126.292,88€

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



**2017-03-011 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL TRANSPORT A LA DEMANDE ET LIGNES REGULIERES**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve l'affectation des résultats 2016 telle que présentée :

Excédent de fonctionnement	de	Besoin de financement en investissement	Report en fonctionnement
2.246.160,16 €		42.175,30 €	2.203.984,86 €

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-012 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL 2017 – TRANSPORT A LA DEMANDE ET LIGNES REGULIERES**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Adopte le budget primitif – budget principal de l'exercice 2017 du SM4CC tel que présenté, équilibré à 35.054,33€ en investissement et à 690.136,38€ en fonctionnement.

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-013 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE 2017 – TRANSPORT SCOLAIRE**

Le projet de budget primitif – budget annexe est joint en annexe.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Adopte le budget primitif – budget annexe de l'exercice 2017 du SM4CC tel que présenté, équilibré à 341.770,02€ en investissement et 8.352.673,37€ en fonctionnement.

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-014 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – TARIFICATION DES SERVICES REGULIERS ET A LA DEMANDE 2017**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve les tarifs relatifs à l'accès au service de transport à la demande et aux lignes régulières à compter du 1er avril 2017, suivants :

	TARIF € HT	TARIF € TTC (TVA 10%)
<b>Ticket unité pour les lignes régulières</b>	1.82€	2€
<b>Ticket unité transport à la demande zonal</b>	2.73€	3€
<b>10 tickets pour les lignes régulières</b>	13.64€	15€
<b>10 tickets unité transport à la demande zonal</b>	20.90€	23€
<b>Abonnement mensuel glissant uniquement pour les lignes régulières</b>	45.45€	50€
<b>Enfants de moins de 6 ans</b>	0€	0€
<b>Ticket unité pour les lignes régulières Proxim iTi combiné réseau TAC</b>	2.73€	3€
<b>10 tickets pour les lignes régulières Proxim iTi combiné réseau TAC</b>	20€	22€
<b>Abonnement mensuel glissant pour les lignes régulières Proxim iTi combiné le réseau TAC</b>	63.64€	70€
<b>Amende en cas d'absence de titre ou titre non valide</b>	45.45€	50€
<b>Amende en cas d'infraction de 4<sup>ème</sup> catégorie (insulte contrôleur, conducteur, menaces, agression...)</b>	140.91€	155€
<b>Renouvellement de la carte d'abonnement en cas de perte ou de vol</b>	4.54€	5€

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-015 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – FINANCEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT REGULIERS, A LA DEMANDE ET TOURISTIQUES 2017**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve les appels de contributions auprès de chaque EPCI membre, selon répartition exposée dans le tableau ci-après :

SERVICE(S)	SUR UNE BASE ANNUELLE
<b>CCPR : Ligne B + 1/3 TAD zonal</b>	166 640.68 € HT
<b>CCFG : Ligne A + 1/3 TAD zonal</b>	181 775.91 € HT
<b>CCAS : ½ Ligne C + 1/3 TAD zonal</b>	108 711.81 € HT
<b>CC4R : ½ Ligne C + Skibus Brassés</b>	60 486.09 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>517 614.50 € HT</b>
<b>CCAS : Prix unitaire desserte hebdomadaire d'Annemasse pour les RDV médicaux</b>	114.52 € HT
<b>CCAS : Prix unitaire desserte hebdomadaire d'Annemasse pour le public en recherche d'emploi</b>	161.56 € HT

↳ Approuve la refacturation à la Communauté de communes des 4 Rivières du coût de fonctionnement de la navette desservant les communes d'Onnion, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz (14 000€HT) ;

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-016 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – MODIFICATION DU REGLEMENT VOYAGEURS DES SERVICES REGULIERS ET A LA DEMANDE**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve le règlement voyageurs des services de transport à la demande et des lignes régulières modifié ;

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-017 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – PARTICIPATIONS DES FAMILLES AUX FRAIS DE GESTION POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2017-2018**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve les montants des participations des familles aux frais de gestion pour l'organisation des transports scolaires pour l'année 2017-2018, comme suit :

Lieu d'habitation		CC Faucigny Glières CC Arve et Salève CC 4 Rivières CC Pays Rochois	CAS PARTICULIERS			
			Bonneville		Reignier-Esery	Petit Bornand
Ets de destination		Tarifs appliqués pour les élèves du primaire et du secondaire	Elèves domiciliés sur le secteur du Bois Jolivet à destination du Collège de St Pierre en Faucigny (1)	Elèves domiciliés sur les hameaux de Monaz et Dessy à destination des écoles maternelles et primaires de Pontchy et Dessy (1)	Elèves des écoles de Reignier (2)	Elèves de l'école de Petit Bornand (3)
Tarif inscription	1 <sup>er</sup> enfant	90.91€ HT - 100€ TTC	0€	0€	0€	18.18€ HT - 20€ TTC
	2 <sup>ème</sup> enfant	72.73€ HT - 80€ TTC	0€	0€	0€	18.18€ HT - 20€ TTC
	3 <sup>ème</sup> enfant	45.45€ HT - 50€ TTC	0€	0€	0€	18.18€ HT - 20€ TTC
Pénalités (4)	1 <sup>er</sup> enfant	54.54€ HT - 60€ TTC (par famille)	54.54€ HT - 60€ TTC (par famille)	54.54€ HT - 60€ TTC (par famille)	0€	0€
Autres tarifs	Elèves non ayant droit (5)	100€	Non concernés	Non concernés	Non concernés	Non concernés
	Duplicata	4.54€ HT - 5€ TTC	4.54€ HT - 5€ TTC	4.54€ HT - 5€ TTC	4.54€ HT - 5€ TTC	Non concernés

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-03-018 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – ADHESION DU SM4CC A LA CENTRALE D'ACHAT DES TRANSPORTS PUBLICS**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

↳ Approuve l'adhésion du SM4CC à la Centrale d'Achat des Transports Publics et la convention afférente en annexe à la délibération ;

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



56, place de l'Hôtel de Ville  
74130 BONNEVILLE

Le Président du SM4CC,  
Monsieur Gilbert ALLARD

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.